

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-454/14/CC

■ Approbation de la convention d'objectifs 2015 avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole et demande de subvention

MSM 14/12134/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créé le 28 mars 2003, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a été conçu pour suivre l'élaboration du projet puis du Contrat d'agglomération 2000-2006 de la Communauté urbaine conformément à l'article 26 de la LOADDT du 25 juin 1999. Instance de dialogue et de débats entre des composantes issues de multiples horizons qui n'ont que rarement l'occasion d'échanger, il a pour vocation d'enrichir la réflexion sur les grands enjeux du territoire grâce au croisement des compétences et des points de vue citoyens.

Alors que se construit la future Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP), le Conseil de développement se veut un outil d'intelligence collective qui participe à la création d'une vision d'agglomération sur des problématiques essentielles du développement durable telles que l'économie, les déplacements l'habitat, l'environnement et la culture.

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend aider au renforcement de la démocratie participative et soutient le fonctionnement des Conseils de développement. A ce titre, elle offre chaque année un soutien financier à leur programme d'actions moyennant la signature d'une convention d'objectifs. Ainsi, pour l'exercice 2014, le Conseil de développement de MPM a obtenu une subvention annuelle de 23 000 euros.

Pour l'année 2015, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a défini un ambitieux programme de travail centré autour des axes suivants sur lequel elle souhaite conventionner avec la Région :

- Le lancement d'un important travail de recomposition afin d'améliorer sa représentativité, son fonctionnement et la participation citoyenne ;
- Un travail partenarial des Conseils de développement visant à identifier 15 projets prioritaires pour la future Métropole AMP en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de transports et la sensibilisation des citoyens à ces enjeux ;
- La réalisation d'autres cycles de travail liés à des saisines de la Communauté urbaine Marseille Provence métropole ou à des autosaisines décidées par le Bureau du Conseil de développement ;
- La poursuite de la structuration des outils de communication visant une meilleure appropriation citoyenne de ces sujets. ;
- La participation aux rencontres et travaux des réseaux régional et national de la concertation.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est à la Communauté urbaine, qu'il revient de demander cette subvention de fonctionnement à la Région.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi N°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de développement ;
- La délibération AEC 016-881/13/CC du 13 décembre 2013 relative à la prorogation du mandat Conseil de développement MPM visant à sauvegarder la dynamique citoyenne engagée par la société civile et à concrétiser la feuille de route 2014 de cette instance.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2015 permettra de renforcer le rôle du Conseil de développement comme espace d'expression citoyenne et la poursuite de la démarche partenariale engagée avec les autres Conseils de développement des Bouches-du-Rhône ;
- Que l'attribution de la subvention de fonctionnement afférente contribuera à la mise en œuvre du programme de travail 2015 du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la convention d'objectifs au titre de l'année 2015 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour son Conseil de développement ainsi que la demande de subvention afférente.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Article 3 :

La recette sera constatée au budget de la Communauté urbaine : Service Gestionnaire : 5 Codev -
Nature : 7472 - Sous politique : B 310 - Fonction : 90.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et
aux Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER